

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2024

RENFORÇANT LA SÉCURITÉ DES ÉLUS LOCAUX ET LA PROTECTION DES MAIRES -
(N° 1713)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL92

présenté par
Mme Spillebout, rapporteure

ARTICLE 9

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« d'accès au »

les mots :

« de saisine du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.